

# Activités partielle, mesure fiscale, dérogation de déplacement etc. Des cellules d'informations ont été activées par la préfecture

Dans le contexte de lutte contre l'épidémie de Covid-19, la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence met en place deux numéros d'information à disposition du public :

- Une cellule d'information au public (CIP) chargée de donner des renseignements sur les mesures de limitation de la propagation du virus : **04 92 36 73 11**.

Cette cellule renseigne sur les ouvertures ou fermetures des établissements recevant du public (ERP), autorisations administratives de déplacement (dérogations et motifs), ventes à emporter (click and collect), limites de circulation des personnes et des marchandises.

- Une cellule d'information aux entreprises (CIE) relative aux mesures d'accompagnement des acteurs économiques du territoire : **04 92 36 73 00**

- Cette cellule accompagne les professionnels dans les dispositifs de soutien aux entreprises mis en œuvre par le gouvernement. Elle oriente vers les services de l'État et les chambres consulaires, et assure un accompagnement et un appui dans les démarches.

Une adresse électronique préfectorale est aussi mise à la disposition du public pour poser les questions relatives à la Covid-19 : [pref-signalementcovid19@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-signalementcovid19@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Pour accompagner au mieux les élus et les différentes collectivités territoriales, plusieurs boîtes fonctionnelles peuvent recueillir leurs questionnements :

- Bureau des collectivités territoriales et des élections :

[pref-conseil-collectivites-locales@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-conseil-collectivites-locales@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Sous-préfecture de Barcelonnette : [sp-barcelonnette@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:sp-barcelonnette@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Sous-préfecture de Castellane : [sp-castellane@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:sp-castellane@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Sous-préfecture de Forcalquier : [sp-forcalquier@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:sp-forcalquier@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Concernant :

L'activité partielle : les services de l'Unité Départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UD DIRECCTE 04) restent également joignables par courriel à l'adresse suivante : [paca-ut04.activite-partielle@direccte.gouv.fr](mailto:paca-ut04.activite-partielle@direccte.gouv.fr)

Les mesures fiscales : la Direction des Finances Publiques (DDFIP) peut être contactée sur l'adresse : [ddfip04@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip04@dgfip.finances.gouv.fr)

Les crédits : la Banque de France répondra aux courriels adressés sur : [digne@banque-france.fr](mailto:digne@banque-france.fr)

Par ailleurs, les chambres consulaires départementales s'associent à l'État pour mettre en place des numéros d'informations dédiés à l'accompagnement et l'orientation de leurs ressortissants : Chambre de Commerce et d'Industrie (contact **04 92 72 31 52**) : [covid19.entreprises@digne.cci.fr](mailto:covid19.entreprises@digne.cci.fr)

Chambre de Métiers et de l'Artisanat (contact **09 80 08 06 00**) : [assistance04@cmar-paca.fr](mailto:assistance04@cmar-paca.fr)